

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°DNCMP/...90.../ F/2026-2027 PORTANT FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES D'ELIMINATION DES ZONES D'OMBRES.

- Date de publication : 17/08/2026
- Date d'ouverture des offres : 28/09/2026

A. Objet

1. La RTNB, invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et l'installation des équipements techniques d'élimination des zones d'ombres.

B. Financement du marché

2. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2026-2027, litera 21 00 026 004 21450 11 025 0461 01.

C. Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est en trois lots constitués de :

- **Lot 1** : Fourniture et installation d'équipements techniques pour l'élimination des zones d'ombre ; construction des shelter et pylônes pour les sites de Kayove (Musongati), Gakungwe (Mugere), Ndora (Bukinanyana) et Busoni (Busoni)
- **Lot 2** : Equipements de production et diffusion
- **Lot 3** : Matériel et pièces techniques

5. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à 90 jours calendaires.

D. Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

E. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22 22 35 85. Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent mille Francs Burundi (100.000 Fbu)**, dont la moitié sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR et l'autre moitié sur le compte n° 201 – 0015646 – 76 / BIF ouvert à la BCB au nom de la RTNB. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, dix (10) jours calendriers au plus tard avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

F. Qualification du candidat

10. La participation au marché est à ouvert international, à la personne physique ou morale possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

G. Critères d'évaluation des offres

11. L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme, la moins disante par rapport au budget disponible pour l'exécution de ce marché.

H. Présentation de l'offre

12. Le soumissionnaire devra soumettre l'ensemble des spécifications techniques des équipements d'élimination des zones en rapport avec le Dossier d'Appel d'Offres.

13. L'offre doit comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi. Le montant de la garantie de l'offre est fixé comme suit :

Vingt-quatre millions de francs burundais (24 000 000 Fbu) ou équivalent en devise pour l'étranger pour le lot 1 ; Quatre millions de francs burundais (4 000 000 Fbu) ou équivalent en devise pour l'étranger pour le lot 2 et Cinq Cent Mille de francs burundais (500 000 Fbu) ou équivalent en devise pour l'étranger pour le lot 3.

14. Les offres sous pli fermé parviendront dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22 22 35 85, au plus tard le/...../2026 à 9 heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture et l'installation des équipements techniques

d'élimination des zones d'ombre, à n'ouvrir qu'en séance publique du 28/9/2026 à 9 heures 30 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

15. Les offres seront ouvertes le 28/9/2026 à 9 heures 30 minutes en présence du soumissionnaire ou de leur représentant qui le souhaite et un représentant de la DNCMP.

I. Délais de validité des offres

16. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

J. Garantie de soumission

17. L'offre doit comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi. Le montant de la garantie de l'offre est fixé à Vingt-quatre millions de francs burundais (24 000 000 Fbu) pour le lot 1 ; Quatre millions de francs burundais (4 000 000 Fbu) pour le lot 2 et Cinq Cent Mille de francs burundais (500 000 Fbu) pour le lot 3.

K. Allotissement

18. Le présent marché est constitué de trois lots :

- **Lot 1** : Fourniture et installation d'équipements techniques pour l'élimination des zones d'ombre ; construction des shelter et pylônes pour les sites de Kayove (Musongati), Gakungwe (Mugere), Ndora (Bukinanyana) et Busoni (Busoni)
- **Lot 2** : Equipements de production et diffusion
- **Lot 3** : Matériel et pièces techniques

L. Date limite de dépôt des offres

19. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/9/2026 à 9 heures précises, heure locale.

20. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

M. Séance d'ouverture des offres

21. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le 28/9/2026 à 9 heures 30 minutes, heure locale, dans les locaux de la RTNB en présence du soumissionnaire ou de leur représentant qui le désire et un représentant de la DNCMP, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

22. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture présents et sera transmis à la DNCMP.
Le soumissionnaire présent signera une liste de présences.

N. Critères de qualification

23. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit présenter les documents suivants :

L'offre administrative et technique doit comporter :

- 1) Les statuts de la société (copie)
- 2) La preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché ;
- 3) L'acte d'engagement signé et rédigé selon le modèle en annexe ;
- 4) La garantie bancaire de soumission ;
- 5) Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- 4) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR et en cours de validité (copie);
- 5) L'attestation de non redevabilité de l'INSS en original et en cours de validité ;
- 6) L'attestation de non faillite en cours de validité ;
- 7) Le Registre de commerce (copie) ;
- 8) L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- 9) L'autorisation du fabricant pour les équipements FM de transmission;
- 10) Habilitation notariée du signataire de l'Offre à engager le soumissionnaire ;
- 11) Les documents attestant les capacités techniques et financières reprises dans les termes de références du soumissionnaire ;
- 12) Les spécifications techniques des fournitures ;
- 13) Fiche technique ;

24. L'offre financière doit comporter :

- 1) La lettre de soumission de la proposition financière (formulaire financier 1) ;
- 2) Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres suivant le modèle en annexe ;
- 3) L'état récapitulatif des coûts (formulaire financier 2) ;
- 4) Le délai d'exécution.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre au cours de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 25.../.../2026

Le Directeur Général de la RTNB

Faustin NDAYIZEYE

